



LE CLUB TOURISTIQUE LORRAIN DE METZ VOUS PROPOSE SON SEJOUR DE RANDONNÉE-DECOUVERTE DANS LE MARAIS-POITEVIN A DAMVIX DU SAMEDI 10 JUIN AU SAMEDI 17 JUIN 2023

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaire de la licence FFRandonnée 2022/2023 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée 2022/2023 avec assurance RC ou plus.

Nombre de participants : 50

Dates : du samedi 10 juin 2023 au samedi 17 juin 2023

Déplacements : en car de tourisme.

PROGRAMME

Les participants sont attendus le samedi matin 10 juin à 5 heures sur le parking de la patinoire Saint-Symphorien à Longeville-les-Metz.

Les randonnées auront lieu les Dimanche-Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi, guidées par des professionnels.

Le Mercredi sera dédié le matin à une promenade en barque plate dans le marais et l'après-midi à la visite du parc ornithologique de SAINT HILAIRE LA PALUD.

Les randonneurs marcheront en trois groupes de niveau composé sur place (7-12-18 km).

HEBERGEMENT

L'hébergement est en pension complète au Village Club L'Emeraude à 85420 DAMVIX.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 750 € par personne en pension complète en chambre double (2 lits)

Supplément 133 € pour un Single (limité et non garanti)

Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour. Les pique-niques seront fournis sous forme de buffet à préparer par les randonneur
APPORTEZ VOS TUPPERWARE COUVERTS GOURDES.
- le cocktail de bienvenue
- les repas sous forme de buffet ¼ de vin eau et un café au déjeuner
- les lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni, ménage en fin de séjour.
- la taxe de séjour
- les frais de dossier
- une sortie en Plate sur les canaux
- la visite du parc ornithologique de Saint Hilaire la Palud
- la TV dans les chambres et wifi gratuite dans les parties communes
- la piscine chauffée couverte ou découverte selon météo

Ne sont pas compris :

- le déjeuner lors de l'aller et celui du retour
- les dépenses personnelles
- les assurances facultatives **Formulaire à compléter et à retourner obligatoirement le moment venu même si aucune assurance n'est souscrite.**
- d'une manière générale tout ce qui n'est pas indiqué comme **compris.**

PREINSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer deux par deux en vue d'occuper des chambres à deux lits.

Attention le nombre de single est limité et non garanti. L'attribution des chambres se fera en tenant compte des disponibilités et de la date de préinscription.

Date limite de préinscription le 20 septembre 2022.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non le séjour sera prise le 30 septembre 2022. En cas d'annulation, le chèque déposé sera rendu. S'il est décidé de réaliser le séjour, le CTL proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription sous huit jours. Le chèque déposé sera considéré comme acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances à joindre obligatoirement à votre bulletin d'inscription.

Le bulletin d'inscription ainsi que le bulletin de souscription assurances seront joints au mail de confirmation et téléchargeables sur le site.

PAIEMENTS

1er acompte de 150 € déjà versé à la préinscription (le chèque ne sera débité qu'à l'inscription)

Prime d'assurance facultatives lors de l'inscription

2ème acompte de 300 € par personne avant le 10 février 2023

Solde du séjour 300 € par personne avant le 15 avril 2023

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CTL de METZ.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

sans objet

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

En cas d'annulation du voyage, les conditions financières sont les suivantes :

- plus de 60 jours inclus avant le début du séjour : 5%
- entre 59 et 30 jours inclus avant le début du séjour : 15%
- entre 29 et 15 jours inclus avant le début du séjour : 30%
- entre 14 et 8 jours inclus avant le début du séjour : 50%
- moins de 8 jours inclus avant le début du séjour ou en cas de non arrivée : 100%.

FORMALITES

Carte Nationale d'Identité

Carte Vitale

Licence FFR